



## **REGLEMENT DU CONCOURS**

### **Prix Orange Mali de l'Entrepreneur Social**

#### **Article 1. Organisateur et objet du Concours**

**ORANGE Mali**, Société anonyme, au capital de **F CFA 26 846 000 000** (Vingt-six Milliards Huit Cent Quarante-Six Millions de Francs CFA), ayant son siège social à Immeuble Orange, ACI 2000, BP E 3391 Bamako, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de ladite ville sous le numéro 2002- B - 04 – 28 RCCM de BAMAKO et enregistrée sous le numéro d'identification fiscale 087800469G, Représentée par Monsieur Brelotte BA agissant en qualité de Directeur Général, (ci-après dénommée « **OML** » ou « **la Société Organisatrice** »), organise un concours intitulé « **Prix Orange MALI de l'Entrepreneur Social** ».

Le Concours est accessible exclusivement en ligne à l'adresse suivante :

<https://startup.orange.com>

Orange Mali s'implique de façon proactive depuis des années en soutenant des initiatives de social business associant les Nouvelles Technologies de l'Information

et de la Communication au Mali. A ce titre, le Groupe Orange a lancé depuis 2011 le Concours qui récompense des projets de lancement d'un nouveau produit ou d'un nouveau service qui répondent au triple objectif de participation au développement sociétal, de développement d'une offre innovante et d'intégration des technologies numériques dans la dynamique entrepreneuriale.

Ce Concours consiste, pour les Participants, à déposer sur le site internet <https://startup.orange.com/> (ci-après le « **Site** ») leurs projets (ci-après le « **Projet** ») conformément aux instructions décrites dans le présent règlement (ci-avant et ci-après le « **Règlement** »).

## **Article 2. Déroulement du Concours**

Le dépôt du projet vaut participation au Concours. Orange Mali choisit un jury qui désigne trois (3) lauréats nationaux.

## **Article 3. Durée**

Les Concours nationaux se dérouleront du 09 mars 2021 (09 :00 GMT) au 04 juin 2021 (21 :00 GMT).

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, modifier, annuler ou renouveler le Concours si les circonstances l'exigent. Tout changement sera notifié par publication sur le site <https://startup.orange.com/>

Orange Mali se réserve le droit de reporter la date du début du Concours si les circonstances l'exigent. Tout changement et spécificités nationales seront notifiés par publication sur le Site <https://startup.orange.com/>

En tout état de cause, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de modification des dates et durée du Concours.

## **Article 4. Participants**

La participation au Concours est ouverte aux personnes physiques âgées de plus de 21 ans à la date du lancement du Concours mentionnée à l'article 3 du Règlement ainsi qu'aux personnes morales en mesure de justifier qu'elles exercent, en toute légalité, leur activité depuis moins de trois (3) ans au jour du lancement du Concours, ayant un accès au réseau internet et disposant d'une adresse e-mail (ci-avant et ci-après le (s) « **Participant (s)** »).

Sont exclus de la participation au Concours :

- les personnes physiques de moins de 21 ans à la date du lancement du Concours;
- les personnes morales qui exercent leur activité depuis plus de trois (3) ans au jour du lancement du Concours ;
- les personnes ayant concédé des droits à des tiers sur leur Projet proposé;
- les personnes ayant collaboré directement à l'organisation du Concours (tel que le personnel de Orange Mali y compris les Intérimaires, Prestataires, Et Stagiaires ainsi que leurs ascendants , descendants et collatéraux);
- les professionnels du jury ainsi que leurs familles;
- les personnes physiques et/ou morales qui ne sont pas titulaires d'un compte bancaire.

Il ne sera accepté qu'une participation par foyer/personne morale/poste informatique (même nom, même adresse).

En acceptant le Règlement du Concours, le Participant est informé qu'Orange Mali peut faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, les coordonnées, l'immatriculation ou la date de naissance des Participants. Toute indication erronée, incomplète ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

## Article 5. Modalités de participation au Concours

Le Concours est accessible exclusivement sur Internet à l'adresse suivante :

<https://startup.orange.com>

Le Projet doit obligatoirement porté sur le marché Malien et doit avoir recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et avoir un impact sociétal.

### *5.1 Composition du dossier de candidature*

Les Participants doivent obligatoirement remplir et faire parvenir le formulaire de participation et le dossier relatif au Projet via le Site dans les délais impartis. Ces deux documents seront les seuls documents consultés lors de la phase de Présélection – comme désigné à l'article 5.3 du présent Règlement, et devront être rédigés en anglais ou en français. Aucun dossier uniquement en arabe (non-traduit en français ou en anglais) ne pourra être accepté. Le dossier de candidature (ci-après « **Dossier** » ou « **Dossier de candidature** ») contient :

- Le formulaire de participation :
  - Il est disponible en ligne, à remplir directement sur le Site.
  - Les champs signalés par un astérisque sont à remplir obligatoirement pour valider l'inscription.
  
- Le dossier relatif au Projet :
  - Le format autorisé est celui d'un fichier sous format PDF de 10 Mo au maximum.
  - Important : le nom dudit fichier devra être strictement identique au nom du Projet mentionné dans le champ « Nom du projet » en page 2

du bulletin de participation.

- Les éléments pour la constitution du dossier relatif au Projet sont les suivants :
  1. Présentation synthétique du Projet de 1000 à 2000 caractères ; la problématique sociale et/ou environnementale que vous souhaitez résoudre avec les nouvelles technologies ;
  2. Analyse du marché : Segmentation, SWOT, Concurrence, Partenaires (financiers, stratégiques, etc) ;
  3. Identification de l'opportunité de marché ;
  4. Présentation en détail du produit/ service proposé ;
  5. Informations sur l'équipe de management ;
  6. Prévisions financières sur 3 ans ('Business Plan') ;
  7. Evaluation de l'impact sociétal.

### ***5.2 Dépôt des documents de candidature***

Le Concours est accessible par Internet depuis un ordinateur et/ou tout terminal équipé d'un accès internet, à l'adresse <https://startup.orange.com> et dans la rubrique « POESAM » du Site, au moyen du formulaire de participation proposé en ligne.

En cas d'inscription d'une personne morale, seul le représentant légal de la personne morale est habilité à inscrire la personne morale au Concours.

En cas d'inscription d'une équipe, seul le chef de projet de l'équipe s'inscrit dans les conditions définies au Règlement au sein du fichier de projet.

Le Participant s'engage à renseigner de manière exacte tous les champs

obligatoires du formulaire de participation afin de valider sa participation et d'être contacté en cas de gain. Toute participation incomplète, erronée, fausse, contrefaite ou réalisée de manière frauduleuse ne pourra être prise en compte et sera sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Concours.

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur au Mali. A compter du dépôt du Dossier de candidature et de la validation par le Participant de son formulaire de participation, il n'aura pas la possibilité de modifier le Dossier de candidature déposé sur le Site mais il pourra remplir à nouveau le formulaire de participation. Seul le Dossier de candidature le plus proche de la date de clôture des inscriptions sera validé/pris en compte par la Société Organisatrice. Le Participant aura la possibilité de supprimer le Dossier de candidature en contactant la Société Organisatrice via le formulaire « Nous contacter » disponible dans la rubrique « POESAM » du site <https://startup.orange.com/> ou à l'adresse email : [contact.poesam@orange.com](mailto:contact.poesam@orange.com)

### ***5.3 Etapes de la participation au Concours :***

1. Du 09 mars 2021 (09:00 GMT) au 04 juin 2021 (21:00 GMT) :

- Les Participants déposeront sur le Site <https://startup.orange.com/>, le Dossier de candidature. Les Participants devront également remplir le formulaire de participation présenté en ligne dans le cadre de la procédure de dépôt du Dossier de candidature et accepter l'ensemble des conditions du présent Règlement accessible sur le Site.

2. Juin 2021 :

- Cérémonie de remise des prix aux gagnants

## **Article 6. Lots**

Les lots sont les suivants :

- **1<sup>e</sup> prix : le versement d'un montant de 5 000 000 (Cinq Millions) FCFA ;**
- **2<sup>e</sup> prix : le versement d'un montant de 4 000 000 (Quatre Millions) FCFA ;**
- **3<sup>e</sup> prix : le versement d'un montant de 3 000 000 (Trois Millions) FCFA.**

Si le lot est attribué à une personne morale, le lot sera remis au représentant légal de la personne morale.

Le lot sera versé via un transfert vers un compte bancaire local, il faudra donc que les gagnants fournissent un relevé d'identité bancaire (IBAN).

Les lots décrits ci-dessus ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces. Si un des gagnants ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation.

Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de toute autre chose. Ils ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par Orange Mali et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Par ailleurs, dans le cadre de ce Concours, Orange Mali se réserve la possibilité d'attribuer des prix spéciaux en plus des lots mentionnés ci-dessus. Si tel est le cas, ces prix seront également remis lors des cérémonies de remise des prix organisées

et ils bénéficieront d'un accompagnement.

#### **Article 7. Modalités d'attribution des lots.**

Les décisions de la Société Organisatrice sont irrévocables et ne pourront être remises en cause. Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de la Société Organisatrice et qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

Les gagnants seront avertis, dans un délai d'un (1) mois, par courrier électronique sur leur adresse e-mail qui figure sur le bulletin de participation en ligne ou par téléphone.

Orange Mali ne sera pas responsable si les coordonnées e-mail ou téléphoniques ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible. Dans ce cas, il n'appartient pas à Orange MEA de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible ou injoignable qui ne recevra ni son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

Les gagnants devront confirmer leur adresse postale et une domiciliation bancaire à leur nom ou au nom de leur société ; le processus d'envoi des lots débutera à la suite de cette confirmation. Les lots attribués sont personnels et non cessibles. Ils ne pourront faire l'objet d'aucun échange, même partiel, sous quelque forme que ce soit.

Si après 60 (soixante) jours suivant l'annonce du gain sur le Site, le gagnant ne s'est pas manifesté ou n'a pas répondu aux e-mails, le lot ne pourra plus être réclamé, et restera selon le cas, la propriété d'Orange Mali. Un gagnant de substitution pourra alors être désigné par la Société Organisatrice parmi tous les autres Participants perdants, dans les mêmes conditions que celles décrites aux présentes, et sans que la responsabilité d'Orange Mali ne puisse être engagée.



OML ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries.

Toutes les marques ou noms de produits ou services cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

#### **Article 8. Publicité**

Les gagnants autorisent par avance du seul fait de leur participation au Concours, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné, qu'Orange Mali utilise librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées dans le cadre du Concours, pour le compte de ceux-ci et sur tous supports, comprenant de façon non limitative : les noms, prénoms, nom de l'entreprise / projet et le lien web, l'adresse e-mail et sujet du Projet, de même que leurs photos et images.

#### **Article 9. Propriété Intellectuelle**

Les Participants restent propriétaires des Projets soumis dans le cadre du Concours.

Les Participants reconnaissent que la participation au Concours implique que leurs Projets puissent faire l'objet d'une communication générique dans le contexte du Concours.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Site et le Concours sont strictement interdites.

#### **Article 10. Clause de concurrence**

Les Participants sont informés qu'il est possible que des projets concurrents aux leurs se développent au sein de Orange Mali indépendamment du présent Concours et sans que les personnes travaillant au sein de OML sur le présent Concours n'en aient connaissance. Si tel était le cas, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucune manière être mise en cause.

## **Article 11. Données Personnelles**

Orange Mali met en œuvre un traitement de données personnelles dans le cadre du présent concours, ci-après dénommé « Prix Orange Mali de l'Entrepreneur Social ». Les données personnelles des Participants sont traitées en conformité avec les lois applicables en matière de protection des données personnelles au Mali ainsi qu'avec les lois applicables en matière de protection des données personnelles dans les pays où le présent Concours se déroule.

### **11.1. Finalités et bases légales des traitements**

Orange Mali collecte vos données personnelles lorsque vous remplissez le formulaire de participation au Concours ainsi que lors de la transmission de votre dossier de candidature.

Pour chaque prix, les données des Participants seront traitées par les équipes habilitées de Orange Mali.

Les informations collectées sont nécessaires à la réalisation des finalités suivantes :

- Prendre en compte votre participation au Concours, gérer les différentes étapes de l'organisation du Concours (réception et analyse du Dossier de candidature, communication entre Orange, ses entités et les Participants...) et vous informer en cas de gains. Cette finalité se fonde sur l'exécution du règlement de jeu que vous aurez validé lors de votre inscription. Les données personnelles obligatoires pour la prise en compte de votre participation au

concours vous sont précisées dans le formulaire d'inscription ainsi que dans le dossier de candidature.

- Réaliser des statistiques sur la base de données qui ne vous identifient pas de façon individualisée. Cette finalité se fonde sur l'intérêt légitime d'Orange Mali ainsi que de ses filiales à améliorer les prochaines éditions du concours.

### **11.2. *Catégories de données personnelles traitées***

Les catégories de données traitées dans le cadre du présent Concours sont les suivantes :

- Données d'identification : nom, prénom
- Données de contact : adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale (y compris ville et pays)

Les données personnelles obligatoires pour la prise en compte de votre participation au Concours sont indiquées dans le formulaire d'inscription ainsi que dans le présent Règlement.

### **11.3. *Destinataires des données***

Orange Mali est le destinataire de vos données personnelles.

### **11.4. *Durées de conservation des données***

En ce qui concerne tous les Participants au Concours, leurs données personnelles seront conservées pendant un an à compter du dépôt de leur candidature.

Quant aux gagnants, leurs données personnelles seront conservées pour une durée de 18 mois à compter du dépôt de leur candidature.

Passé les durées de conservation indiquées ci-dessus, les données seront supprimées ou rendues anonymes.

#### **11.5. *Droits des personnes concernées et modalités d'exercice des droits***

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent.

Pour exercer vos droits, vous pouvez :

- Contacter Orange Mali via le formulaire « Contacter-nous » disponible sur la plateforme de dépôt de candidature (<https://startup.orange.com>)

#### **11.6. *Sécurité des Données personnelles***

Des mesures techniques et organisationnelles sont prises conformément aux règles, standards et référentiels du Groupe Orange en matière de sécurité et de confidentialité, y compris lorsque certaines opérations sont réalisées par des sociétés tierces. Ces mesures sont appropriées au regard du niveau de risque de chacun des traitements. Par ailleurs, dans le cadre de leurs missions, la sensibilisation et la vigilance des collaborateurs contribuent à la sécurité et à la confidentialité des données personnelles.

### **Article 12. Garanties**

Les Participants s'engagent à ce que les Projets déposés dans le cadre du Concours ne portent en aucun cas atteinte aux droits détenus par les tiers, et ce quel qu'en soit le fondement juridique. A ce titre, les Participants garantissent Orange Mali et contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre

quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

### **Article 13. Acceptation du Règlement**

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve par les Participants du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables au Mali.

Les Participants marqueront leur acceptation du présent Règlement et de la concession de droits qui en découle en cochant les cases prévues à cet effet lors de leur inscription en ligne sur le formulaire de participation.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

### **Article 14. Responsabilité des Participants**

Les Participants sont tenus de respecter le présent Règlement du présent Concours mis en ligne sur <https://startup.orange.com> et notamment l'interdiction de créer une fausse identité ou usurper celle d'un tiers ainsi que les dispositions du Règlement.

Les Participants doivent respecter la totalité des règles listées sur le Site ainsi que les dispositions du Règlement. Dans cette optique, chaque Participant s'engage, en sus des règles listées sur le Site, à :

- ne pas diffamer, agresser, ni violer les droits des tiers ;
- ne pas causer d'atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, etc.) ;
- ne pas créer une fausse identité ou usurper l'identité d'un tiers ;
- ne pas reproduire et/ou utiliser la marque, la dénomination sociale, le logo ou tout signe distinctif d'un tiers sans son accord formel ;
- ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'un tiers ;
- ne pas réaliser un projet contraire aux intérêts de la Société Organisatrice.

D'une manière générale, ne pas transmettre des éléments qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits des tiers et notamment le droit des marques, le droit des brevets, le droit de la personne ou le droit d'auteur.

Il est expressément entendu que chaque Participant garantit la Société Organisatrice contre tout recours d'un tiers revendiquant le non-respect par le Participant de l'une ou plusieurs des règles ci-dessus.

Tout Participant qui ne respectera pas ces règles sera exclu du Concours et du Site.

#### **Article 15. Limitation de responsabilité de la Société Organisatrice**

Comme indiqué à l'Article 13, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Concours ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site ainsi que leur participation se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas de manquement de la part d'un Participant au Règlement, la Société

Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci puisse revendiquer quoique ce soit.

Sera notamment considérée comme fraude :

- le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Concours sous un ou des prête-noms fictifs, e-mails fictifs, ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Concours avec un pseudonyme et une adresse e-mail unique.
- le fait d'utiliser des adresses e-mails multiples afin de tenter de participer plusieurs fois.

Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

#### **Article 16. Cas de force majeure, réserve de prolongation**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants

#### **Article 17. Convention de preuve**



La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information d'Orange Mali ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Concours.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, Orange Mali pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Orange Mali, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Orange Mali dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### **Article 18. Loi applicable et interprétation**

Le Règlement est exclusivement régi par la loi Malienne, indépendamment des règles de conflit de lois.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice, dans le respect de la législation Malienne.

Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'une semaine après la publication des résultats.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Concours.

Toute traduction du Règlement dans une autre langue sera réalisée à titre d'information, seule la version française du Règlement faisant foi.

#### **Article 19 Règlement de Litige**

Les parties mettront tout en œuvre pour résoudre à l'amiable tout différend qui naîtra de l'application du présent règlement.

A défaut d'accord, le litige sera tranché par le Tribunal de Commerce de Bamako.

#### **Article 20. Dépôt et consultation du Règlement**

Le Règlement a été mis en ligne sur le site du Concours <https://startup.orange.com> .

Il est possible de le consulter et de l'imprimer.

L'intégralité de ce Règlement est déposée chez :

**Maître Mamadou Balla Camara - Immeuble Balla Camara Rue Famolo Coulibaly**

**Place du souvenir, Bamako Mali**

**BP 3844 Tel : 76 22 84 45 / 76 45 42 42**

\*\*\* \*\* \*